



NON

aux dégâts infligés aux PME et l'emploi

**à la mise sous tutelle politique de la
Banque nationale suisse**

**à des interdictions qui coûteraient
cher à l'AVS et aux caisses de pension**

**au diktat du Groupe pour une Suisse
sans armée (GSsA)**



Le 29 novembre
NON

**à l'initiative extrême du Groupe
pour une Suisse sans armée**

**FAQ sur l'initiative du GSsA « Pour
une interdiction du financement des
producteurs de matériel de guerre »**
Comité « NON au diktat du GSsA »

www.GSsA-non.ch

Questions et réponses

Que demande le Groupe pour une Suisse sans armée ?

Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) souhaite mettre à genoux l'industrie de l'armement dans le monde entier. Ni plus, ni moins ! À cette fin, il projette d'interdire le financement de certaines activités industrielles, mettant ainsi en danger tout un pan de notre économie. Il serait ainsi interdit à la Banque nationale suisse (BNS), aux fondations et aux institutions de prévoyance publique et professionnelle (AVS, AI, APG et caisses de pension) de financer des entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans la fabrication de matériel de guerre. En outre, la Confédération devrait s'engager aux niveaux national et international afin que ce critère soit également appliqué aux banques et aux compagnies d'assurance. Le texte sommerait nos autorités de faire campagne en faveur d'une telle interdiction dans le monde entier et de s'assurer que l'interdiction de financement des « producteurs de matériel de guerre » devienne la norme. Autrement dit, le GSsA veut dicter sa loi et imposer un quota rigide et extrême au niveau mondial !

Qu'est-ce qu'un « producteur de matériel de guerre » ?

Selon le texte de l'initiative, toute entreprise dont plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel proviennent de la fabrication de matériel de guerre est considérée comme un « producteur de matériel de guerre ». Le quota rigide du GSsA s'appliquerait aux producteurs suisses et étrangers. Cela signifie que les entreprises réalisant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans la fabrication de ce matériel ne pourraient plus obtenir de financement pour leurs activités en Suisse. La fixation d'un quota est, à bien des égards, problématique, puisque par exemple, les ventes de produits évoluent constamment ; de plus, relevons qu'il n'existe pas de liste mondiale des entreprises qui entreraient dans les critères dictés par le GSsA. En introduisant un quota rigide et arbitraire, cette initiative dangereuse entraînerait la mise en place d'une bureaucratie démesurée et aux coûts exorbitants, sans pour autant atteindre les objectifs louables que sont, notamment, la promotion de la paix et la lutte contre les causes de déplacements forcés. Celle-ci veut également interdire à nos institutions de prévoyance, comme l'AVS et les fonds de pension, d'investir dans des produits indiciels ¹ bon marché.

¹ La gestion indicielle vise à délivrer la performance d'un indice de référence, tels que le Swiss Performance Index (SPI), le S&P 500 ou encore le Nasdaq. Un produit indiciel, que cela soit un certificat, un fonds ou encore un portefeuille, doit générer un rendement qui soit quasi identique à celui de son indice. (Source : Le Temps, Perspective. La gestion indicielle, ou comment délivrer la performance d'un indice de référence, 28.08.2001)

Quelles activités relèvent du « matériel de guerre » ?

Pour établir une définition du « matériel de guerre », les auteurs de l'initiative se réfèrent à l'art. 5 de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG). Selon cet article, sont considérés comme du matériel de guerre, les armes, les systèmes d'armes, les munitions et les explosifs militaires ainsi que les équipements spécifiquement conçus ou modifiés pour un engagement militaire ou pour la conduite du combat et qui, en principe, ne sont pas utilisés à des fins civiles. Il inclut également les pièces détachées et les éléments d'assemblage, même partiellement usinés, lorsqu'il est reconnaissable qu'on ne peut les utiliser dans la même exécution à des fins civiles. Or, dans les faits, il n'est presque pas possible de distinguer les biens dédiés et spécifiquement conçus pour un engagement militaire, des biens à double usage qui ne sont pas considérés comme du « matériel de guerre » et qui sont destinés à un usage civil. Dès lors, l'initiative créerait d'importants problèmes de classification et de délimitation. En effet, il n'est pas clairement précisé quels biens seraient inclus ou exclus de la liste du quota rigide du GSsA. Tout ce flou créerait une grande incertitude pour les investisseurs. En outre, la difficulté de déterminer avec précision quels biens doivent être considérés comme du matériel de guerre engendrerait inévitablement, des charges administratives et financières insupportables pour les investisseurs. Ce faisant, l'initiative rendrait les investissements effectués par des institutions telles que compenswiss et les caisses de pension, moins rentables. Le manque de clarté et de précision quant aux critères définissant les biens qui rentrent dans la catégorie du matériel de guerre, révèle donc l'amateurisme des initiants. En réalité, avec ce texte, le GSsA ne fait qu'aggraver la situation de l'AVS et, en fin de compte, il ne promet aux assurés de ce pays, qu'une baisse du rendement de leur prévoyance vieillesse.

Les biens à double usage sont-ils considérés comme du « matériel de guerre » ?

L'initiative vise en premier lieu le matériel militaire tel que défini dans la Loi fédérale sur le matériel de guerre. Cependant, les producteurs de matériel de guerre fabriquent aussi régulièrement des biens à double usage, utilisés dans les secteurs civil et militaire, ainsi que des biens industriels exclusivement civils. Selon le Conseil fédéral, une interdiction stricte de financement telle que voulue par le GSsA aurait donc un impact sur la production de ces biens à double usage. En effet, les entreprises considérées comme des producteurs de matériel de guerre sur la base du quota rigide du GSsA feraient l'objet d'une interdiction de financement pour l'ensemble de leurs activités commerciales. Une interdiction de financement aurait donc également un impact sur la production de ces biens, puisque même les départements civils de ces entreprises auraient des difficultés considérables à accéder au crédit.

Pourquoi une entreprise qui réalise 5 % au moins de son chiffre d'affaires annuel en produisant des armes serait-elle considérée comme un « producteur de matériel de guerre » ?

Le quota rigide du GSsA est totalement arbitraire. On ignore pourquoi la limite a été fixée à 5%. Les initiants eux-mêmes ne peuvent pas l'expliquer. Il est clair en revanche qu'avec un quota aussi bas, un grand nombre d'entreprises à l'échelle suisse et mondiale seraient concernées. Les charges administratives et financières pour déterminer quelles entreprises sont concernées seraient d'autant plus élevées. Ces frais se répercuteraient automatiquement sur les investisseurs et auraient pour conséquence une baisse du rendement de la prévoyance vieillesse. L'AVS se passerait bien d'une telle baisse. L'allongement de l'espérance de vie, le départ à la retraite des baby-boomers et le faible niveau des taux d'intérêt mettent déjà notre système de prévoyance à rude épreuve. Nous ferions mieux de ne pas exposer les fonds de la prévoyance vieillesse à des risques et à des coûts supplémentaires. Or, c'est précisément l'effet qu'aura l'initiative du GSsA en introduisant ce quota rigide. Les investissements de l'AVS et des caisses de pension deviendraient plus onéreux et donc, plus risqués.

Quelles entreprises sont concernées ?

L'initiative concerne de grandes entreprises mondiales, telles que RUAG, Airbus et Boeing, mais aussi leurs fournisseurs et des PME, qui produisent des pièces détachées et des éléments d'assemblage utilisés dans les équipements militaires. Dès lors, avec le quota rigide de 5 % du GSsA, un grand nombre d'entreprises seraient considérées comme des « producteurs de matériel de guerre ». Or, l'introduction du quota rigide du GSsA serait pratiquement sans effet. Il ne ferait pas baisser le nombre d'armes produites et le monde ne deviendrait pas plus pacifique pour autant. En effet, les entreprises internationales pourraient facilement contourner ce quota. Après tout, rien ne les oblige à se financer en Suisse. Il n'en va pas de même pour les PME et les fournisseurs suisses qui auraient plus de difficultés à se financer. En définitive, ce sont bien ces derniers qui seraient impactés par l'initiative et devraient composer avec le quota arbitraire du GSsA. Avec son initiative, le GSsA remet donc en question les stratégies et les sources de financement de nos PME, sans se soucier des conséquences néfastes que cela aurait sur les places de travail, déjà menacées par la crise du coronavirus.

Combien d'entreprises sont des « producteurs de matériel de guerre » au sens de l'initiative ?

Il n'est pas possible de quantifier le nombre d'entreprises concernées. D'une part, parce qu'il n'existe pas de secteur de l'armement en tant que tel. D'autre part, la fixation du quota à 5%, un seuil très bas, aurait pour effet qu'un grand nombre d'entreprises seraient considérées comme des « producteurs de matériel de guerre » alors qu'en réalité, elles ne fabriquent que des pièces détachées ou des éléments d'assemblage. En d'autres termes, l'initiative ne concerne pas seulement les grandes entreprises d'armement bien connues telles que RUAG, Rheinmetall ou GDELS-Mowag, mais également d'innombrables fournisseurs. En outre, la classification d'une entreprise en tant que « producteur de matériel de guerre » est dynamique et peut changer d'une année à l'autre. Cela alourdirait encore les coûts pour les investisseurs qui devraient se tenir à jour et couper le robinet financier lorsque les ventes d'armes représentent plus de 5% des activités d'une entreprise. Cela montre bien que le quota arbitraire et rigide proposé par les donneurs de leçon du GSsA est impossible à mettre en pratique.

L'initiative met-elle en danger les emplois en Suisse ?

Le GSsA souhaite que non seulement l'AVS, les caisses de pension et la Banque nationale suisse, mais également les banques et les assurances appliquent son quota rigide. Cette mesure vise à couper le robinet financier à tous « les producteurs de matériel de guerre » et leurs fournisseurs. Contrairement aux entreprises internationales qui peuvent lever des fonds sur les marchés internationaux des capitaux, mettre un terme aux sources de financement traditionnelles des PME - mais interdites par le quota du GSsA ! - affecterait surtout les PME suisses. Il est évident que si l'accès aux crédits est fermé aux entreprises, des emplois seront également menacés - et tout cela en cette période de crise due au coronavirus. Cela est vrai pour les fournisseurs directs des entreprises d'armement, mais également pour la multitude d'entreprises qui dépendent indirectement de ce secteur.

Combien d'emplois sont menacés ?

Il n'est pas possible de quantifier le nombre d'emplois menacés. Ce qui est incontestable en revanche, c'est que bon nombre d'entreprises concernées opèrent dans les secteurs des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM). L'industrie MEM représente, à elle seule, 320 000 emplois en Suisse. Elle est déjà sous pression - en raison de la crise du coronavirus, notamment, ce qui pose passablement de problèmes aux entreprises exportatrices. Il serait insensé d'accroître la pression sur les entreprises suisses en introduisant le quota rigide et arbitraire du GSsA.

Qu'est-ce que l'initiative entend par « financement des producteurs de matériel de guerre » ?

Le « financement des producteurs de matériel de guerre » désigne les prêts et les crédits ainsi que les participations effectués dans des sociétés fabricant du matériel de guerre, notamment par l'achat d'actions, de fonds en actions ou de produits dérivés. Cela signifie que même lors de l'achat de fonds en actions ou de produits dérivés négociés en Bourse, il faudrait s'assurer que ne soit incluse, aucune participation dans une entreprise générant plus de 5 % de chiffre d'affaires dans la production de matériel de guerre. Cela compliquerait considérablement la tâche des investisseurs qui ne pourraient plus investir librement dans des produits à faible risque, à l'instar des produits qui suivent les indices boursiers (exemple : Exchange Traded Fund ou ETF). Les actions devraient alors être soigneusement sélectionnées une à une. Cela alourdirait les charges administratives et financières. De plus, les risques liés à l'investissement augmenteraient fortement. En effet, en édictant un quota aussi arbitraire, le GSsA réduit considérablement les possibilités d'investissements. Moins de possibilités d'investissements signifiant une diversification des placements insuffisante, les risques liés aux placements financiers augmenteraient encore. Ce faisant, le quota rigide et arbitraire du GSsA introduit un cercle vicieux au niveau des risques inhérents aux investissements.

Cette initiative est-elle dommageable pour notre système de prévoyance vieillesse ?

Oui, l'initiative du GSsA est dommageable pour notre système de prévoyance vieillesse. Elle concerne en particulier les quelques 1'700 caisses de pension suisses et le total des actifs immobilisés de l'AVS/AI/APG ; celles-ci gèrent quelque 820 milliards de francs de cotisations versées par environ 4,09 millions d'assurés . Deux possibilités s'offriraient à ces établissements en cas d'acceptation de l'initiative du GSsA: soit ils limitent leurs investissements à une liste très réduite d'entreprises, soit ils examinent chaque année les ventes de matériel de guerre de milliers d'entreprises. Avec une diversification insuffisante, les risques inhérents aux placements augmenteraient tout comme les charges administratives. En conséquence, le rendement de la prévoyance vieillesse diminuerait. Or le rendement est particulièrement important dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas. Par le passé, le GSsA visait seulement l'abolition de la sécurité militaire, désormais, avec sa politique absurde et arc-boutiste, il met également en danger la sécurité sociale.

Des études montrent que les placements éthiques ne dégagent pas des rendements inférieurs. Quels sont les arguments contre l'exclusion des entreprises de défense des portefeuilles d'investissement ?

Les investissements durables et éthiques ont le vent en poupe. La place financière suisse l'a bien compris depuis un certain temps déjà, et développe ainsi son activité dans ce domaine. Elle est soutenue en ce sens par le Conseil fédéral . A ce jour, la Suisse constitue l'une des principales places financières du monde dans ce domaine. Cependant, l'investissement éthique ne fonctionne qu'avec des critères transparents auxquels les investisseurs peuvent vraiment se fier. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de chaque entreprise, étayée par des faits et des chiffres, qui permette aux acteurs financiers de ne pas investir dans certaines sociétés en raison de l'impact de leurs activités commerciales.

L'initiative lutte-t-elle contre les causes des déplacements forcés de population ?

Non. L'initiative n'est malheureusement pas le bon outil pour combattre les raisons qui poussent les gens à fuir leur pays. Le comité d'initiative pense que l'initiative y contribue en réduisant le nombre d'armes dans les zones de guerre. Premièrement, c'est faux. Interdire le financement en Suisse n'aurait aucun effet sur la demande et l'offre mondiales d'armes. Deuxièmement, les raisons qui poussent les gens à migrer sont multiples et ne sont pas toujours liées à un conflit attisé par des livraisons d'armes. Les crises politiques et économiques, les catastrophes naturelles, les persécutions ou autres situations d'urgence, sont autant de facteurs qui incitent des hommes, des femmes et des enfants à fuir leur pays.

L'initiative contribue-t-elle à un monde plus pacifique ?

Non. L'Initiative ne contribue malheureusement pas à la paix dans le monde. Interdire le financement en Suisse n'aurait aucun impact sur la demande et l'offre mondiales d'armes. Viser une interdiction internationale du financement des « producteurs de matériel de guerre » n'est pas réaliste. Il n'existe pas, au niveau de la communauté internationale, de volonté politique en ce sens . Les entreprises étrangères pourraient donc poursuivre leurs activités commerciales sans difficulté. L'engagement de la Suisse en faveur du désarmement, du contrôle des armes et de la médiation est par conséquent bien plus efficace pour lutter contre les conflits armés. A ce titre, la Suisse apporte déjà une contribution importante à la lutte contre les causes possibles des conflits armés, notamment dans le cadre de la coopération au développement et de la promotion de la paix et des droits de l'homme, deux piliers de la politique étrangère suisse. L'initiative du GSsA souhaite que la Confédération plaide dans le monde entier en faveur de son quota rigide. Cependant, un quota rigide serait une absurdité, en Suisse comme à l'étranger. Au mieux, notre pays se ridiculiserait aux yeux de la communauté internationale. Le rêve de voir un jour le monde entier appliquer le quota rigide du GSsA est tout simplement naïf et utopique.

L'initiative protège-t-elle la neutralité de la Suisse ?

Non. Ni les investissements effectués par les institutions publiques de prévoyance, ni les finance-ments privés ne menacent la neutralité de la Suisse. Celle-ci interdit en revanche à notre pays de fournir des armes dans des zones de guerre.

L'initiative est-elle une condition préalable à une politique étrangère et de sécurité crédibles en Suisse ?

Non. La crédibilité de la Suisse est déterminée par sa fiabilité et son engagement en faveur de la paix et de la sécurité. Cela inclut sa participation à des politiques œuvrant pour le désarmement, le contrôle des armes mais également son rôle en tant que médiatrice dans des conflits. En outre, dans le cadre de la coopération au développement, de la promotion de la paix et des droits de l'homme, notre pays apporte une contribution importante à la lutte contre les causes possibles des conflits armés. La crédibilité de la Suisse serait mise à mal si elle faisait pression au niveau international pour introduire le quota rigide et totalement impraticable du GSsA. Or, c'est précisément ce que l'initiative demande. En fin de compte, avec le quota rigide et absurde du GSsA, c'est bel et bien la crédibilité de la Suisse sur la scène internationale qui est en jeu.

L'initiative nous donne-t-elle un droit de regard sur la richesse nationale ?

L'AVS, les caisses de pension et la Banque nationale doivent agir de manière professionnelle, et elles agissent déjà ainsi. Une politisation aurait des effets préjudiciables. En effet, ce qui compte tout particulièrement pour les fonds de pension, c'est un rendement adéquat avec des risques les plus faibles possibles. L'impératif du quota rigide du GSsA réduirait à néant la marge de manœuvre des institutions de prévoyance. Cela nuirait à la stabilité de la prévoyance vieillesse. Quant à la Banque nationale suisse (BNS), il est important qu'elle conserve son indépendance – comme cela est prévu par la Constitution fédérale (art. 99) et la législation y relative. La principale mission de notre banque centrale est de veiller à la stabilité du franc suisse. Imposer des objectifs politiques pour les placements de l'AVS, des caisses de pension et de la BNS détournerait ces institutions indépendantes et efficaces de leur mission et de leur raison d'être. En définitive, les injonctions partisans du GSsA mettraient en péril la stabilité de la prévoyance vieillesse et du franc suisse. Par le passé, le GSsA était focalisé sur la sécurité militaire. Aujourd'hui, ce groupement menace notre système de sécurité sociale et notre monnaie.

L'initiative menace-t-elle l'armée suisse ?

Oui, car le but déclaré du GSsA demeure toujours d'abolir l'armée. Rien n'a changé à cet égard, et ce, malgré une succession d'initiatives populaires et leurs variantes, qui ont toutes (sans exception !) été massivement rejetées par le peuple. La nouvelle initiative qui nous concerne aujourd'hui n'abolit pas directement l'armée, mais elle menace la sécurité militaire de la Suisse. La crise du coronavirus a en effet montré que les chaînes d'approvisionnement internationales peuvent être interrompues. En fin de compte, en cas de crise, l'armée suisse dépend également de producteurs d'armes suisses et du savoir-faire du secteur de la sécurité. En temps de crise, on ne peut malheureusement pas compter sur les importations. En coupant l'accès des producteurs d'armes suisses et de leurs fournisseurs aux financements, le GSsA compromet une fois de plus la sécurité militaire de la Suisse et de ses forces armées. Pour une défense crédible, la Suisse doit disposer et conserver son savoir-faire en matière de technologies de la défense.

Le comité d'initiative affirme que RUAG, en tant que groupe public, n'est pas concerné. Est-ce vrai ?

Non, c'est faux. La société RUAG serait concernée. Les initiants font valoir que RUAG est la propriété de la Confédération et n'a donc pas besoin de financements privés. Cependant, la Confédération envisage de privatiser les activités internationales de RUAG, qui dépendra alors de fonds privés. L'initiative du GSsA serait donc également dommageable pour RUAG.

Quel sera l'impact de l'initiative sur la place financière suisse ?

Cette initiative porterait préjudice à la place financière suisse. Celle-ci s'est déjà réorientée et s'efforce de développer des compétences dans le domaine des investissements éthiques et durables. Elle fait figure de pionnière dans ce domaine, ce qui lui permet de se démarquer avec succès des plus grands hubs financiers de la planète. En outre, le quota du GSsA est indigne de l'exigence de qualité et de rigueur de la place financière, de surcroît, dans un domaine d'avenir aussi important que la finance durable. Quiconque souhaite investir de manière durable et éthique doit adopter une vision globale des entreprises, fondée sur des critères transparents et objectifs. Cela nécessite un ensemble d'instruments plus sophistiqués que le quota rigide d'un groupe aspirant à abolir l'armée.